

## PERMIS DE BRÛLAGE

### FEUX NÉCESSITANT UNE AUTORISATION MUNICIPALE :

**Feux à ciel ouvert, Grands feux d'artifice, Brûlage**

Date du début :	Heure du début :	Date de fin :	Heure de fin :
Adresse de l'emplacement :			
Responsable :		Téléphone :	
<i>LE RESPONSABLE DOIT DEMEURER SUR PLACE TOUTE AU LONG DU BRÛLAGE</i>			
Précisions du site du brûlage :			

MATIÈRE À BRÛLER	CONSIGNES À RESPECTER
Bois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Matières acceptées : feuilles, branches et arbres, matériaux de construction ou de démolition (bois seulement)</li> <li style="text-align: center;"><b><u>TOUTES AUTRES MATIÈRES DOIVENT ÊTRE ACHÉMINÉES À L'ÉCOCENTRE.</u></b></li> <li>▪ Avoir un dégagement minimal de 10 mètres de tout bâtiment et des limites de la propriété.</li> <li>▪ La vitesse du vent à moins de 20 km/h.</li> <li>▪ Hauteur maximale de 2.5 mètres.</li> <li>▪ Ne pas nuire au voisinage avec la fumée.</li> <li>▪ Ne pas être en interdiction par la SOPFEU ou par la municipalité.</li> </ul>
Branches	
Feuilles	
Herbes	
En tas	
En rangée	
Hauteur	
Largeur	
Feux d'artifice en vente libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doit respecter les consignes du fabricant.</li> <li>▪ La distance de dégagement de tout bâtiment ou de structure ou espace représentant un risque doit être du double de la hauteur inscrite sur l'emballage. Ex. : emballage dit 30 mètres de hauteur, le dégagement au sol doit être de 60 mètres.</li> <li>▪ La vitesse du vent à moins de 20 km/h.</li> </ul>

#### ÉQUIPEMENTS SUR PLACE

Pelle	Râteau
Boyau	Chaudière d'eau
Extincteur	Autre

J'ai pris connaissance des consignes mentionnées ci-haut :

Demandeur	Émetteur
Date	Date

**IMPORTANT :      POUR TOUTE MODIFICATION À CE PERMIS, CONTACTER**

**M. André Maillet, directeur du service incendie  
Au 418-520-3947 ou incendie@st-edouard.com**